



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

maladies rares

Question écrite n° 23674

Texte de la question

M. Christian Estrosi demande à M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées de bien vouloir lui indiquer le nombre de maladies orphelines recensées à ce jour.

Texte de la réponse

Une maladie rare est une affection touchant un nombre restreint de personnes, soit une personne sur 2 000, selon le seuil admis en Europe, ou moins de 30 000 personnes par pathologie en France. On dénombre environ 7 000 maladies rares dont 80 % sont d'origine génétique. La prévalence cumulée estimée se situe entre 6 à 4 % ; la majorité des 500 maladies rares les plus fréquentes ont une prévalence inférieure à 1 pour 100 000, ce qui signifie que moins de 600 personnes sont atteintes pour chacune de ces pathologies. En France, parmi les maladies rares, les plus fréquentes sont la mucoviscidose (1/3 000 naissances) faisant, d'ailleurs, l'objet d'un dépistage néonatal systématique, les maladies neuromusculaires et la drépanocytose.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23674

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 août 2003, page 6442

Réponse publiée le : 13 octobre 2003, page 7895